

AVIS aux usagers

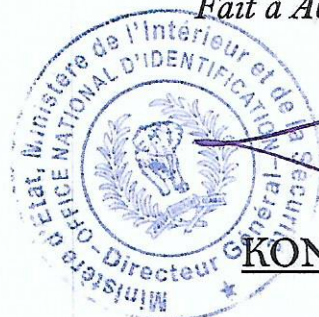
Le Directeur Général de l'Office National d'Identification (ONI) porte à la connaissance des ressortissants des pays hors CEDEAO que toute demande ou renouvellement de la carte de résident est subordonné à la délivrance d'un récépissé pour une durée de (03) mois dans l'attente de l'instruction du dossier et de la délivrance de ladite carte.

Ce document permet à son détenteur de séjourner régulièrement en Côte d'Ivoire, et selon le cas, d'accomplir des actes de la vie courante.

Aussi, le requérant devra t-il fournir, lors du dépôt de son dossier en plus des pièces requises, deux (02) photos d'identité de même tirage pour la délivrance dudit récépissé.

Pour toute information complémentaire, prière appeler au 00 (225) 20 00 48 76 ou consulter le site web de l'ONI (www.oni.ci).

Fait à Abidjan, le 9 novembre 2017



Konate
KONATE Diakalidia

Préfet